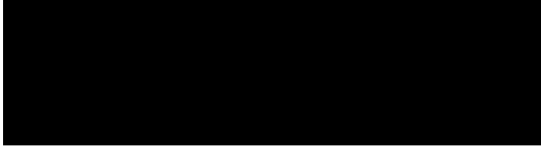


PAR COURRIEL

Montréal, le 19 février 2025



Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents reçue par courriel le 26 janvier 2025 à l'effet d'obtenir :

- La liste de classement et/ou le plan de classification (au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1, articles 16, 16.1 et 17) des organismes et secteurs suivants :

En réponse à votre demande, nous vous invitons à consulter le lien suivant pour obtenir les informations demandées :

[Plan de classification](#)

Conformément à la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Nous vous invitons à consulter la [note explicative](#) quant à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, mes plus sincères salutations.

La directrice et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

JULIE POIRIER